### N°2015-CA-01

- Membres théoriques : 17

- Membres en exercice ;

- Membres présents :

- Pouvoir :

- Votants :

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## DE LA SEINE-MARITIME

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

## OPERATIONS DE DEMONTAGE, DE VERIFICATIONS ET DE MAINTENANCE D'ECHELLES PIVOTANTES

Le 13 février 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

## I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Serge BOULANGER, Émile CANU, Yvon PESQUET, Daniel MARECHAL, Gérard JOUAN.

Suppléants

M. Didier REGNIER, Patrick JEANNE.

## II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

### III. Membre de droit :

### IV. Pouvoir:

### Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Pascal MARCHAL, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO - représenté, Bertrand LEFRANCOIS, Jean-Pierre THEVENOT, Guillaume COUTEY, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER. Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Un appel d'offres a été lancé en vue de passer un marché par échelle pour satisfaire les besoins du service d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en matière de maintenance préventive. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 décembre 2014 au BOAMP.

Trois offres ont été reçues et analysées selon les critères suivants :

- 1- Valeur technique 50 points
- 2- Valeur financière 50 points

\* \*

La CAO, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 13 février 2015 et a attribué les marchés, d'une durée de 20 mois, aux sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant en € HT	
			Minimum	Maximum
1	EQUIPEMENT DE MARQUE RIFFAUD	RIFFAUD GIMAEX	15 000,00	60 000,00
2	EQUIPEMENT DE MARQUE CAMIVA	METZ SERVICE 18	60 000,00	240 000,00

\* \*

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer les marchés ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**BUREAU OU COURRIER** 

Le président du conseil d'administration,

2 U FEV. 2015

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Dominique RANDON